



## Commune de Tintigny

### Compte-rendu de la séance de la CLDR du 28 novembre 2022

Tintigny, le 29 novembre 2022

#### Participants :

Cette réunion rassemblait 11 membres de la CLDR (liste en annexe 1)

Dont l'échevine Isabelle MICHEL.

Les autres participants invités à cette réunion étaient les suivants :

- Pour l'administration communale : Florence RION.
- Pour la FRW : Alexandra THIRY.

#### Ordre du jour :

- Suivi des conventions
- Fiche-projet immatérielle « Mise en valeur du patrimoine »
- Divers

#### Annexe :

- Liste de présences

## I. Suivi des conventions en cours

### PCDR précédent

La place du Champ de foire : La fontaine a été inaugurée et le décompte final a été approuvé par le Collège.

La maison rurale Tintigny-Bellefontaine : Les travaux viennent de reprendre.

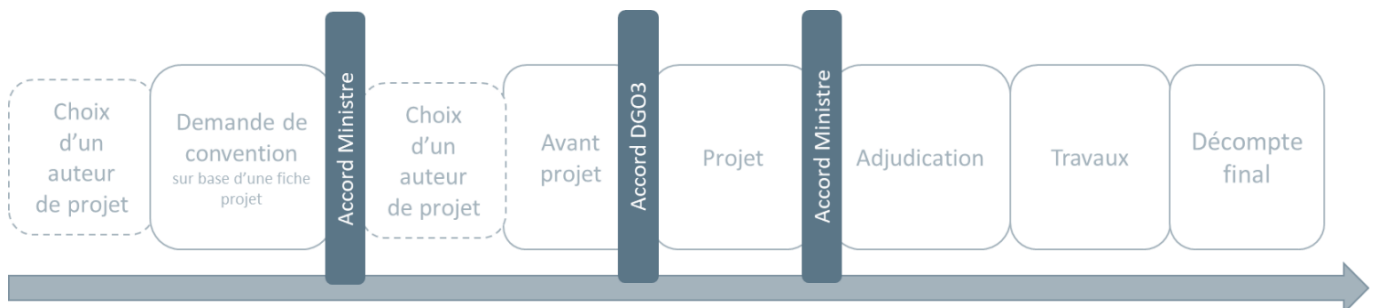
### Actuel PCDR

Maison de village de Poncelle : Le dossier a bien été déposé lors de la session de septembre. La Commune est en attente de la convention signée par la Ministre.

Maison de village de Lahage : Le dossier, via la procédure d'acquisition stratégique, a également été déposé. La Commune a réceptionné le tableau de convention. Celui-ci passera au Conseil ce 05 décembre et sera ensuite envoyé à la Ministre pour signature.

### Questions/ remarques :

- La Ministre a-t-elle des délais fixes pour signer les demandes de conventions ? Non, la Ministre n'est pas tenue de signer dans un timing limité. Nous ne pouvons pas prévoir quand les dossiers seront signés.
- Que signifie cette signature ? Cela veut dire que la Ministre et son administration approuve le projet et qu'ils libèreront des subsides pour la réalisation du projet en question.
- Après cette signature, quelles sont les étapes avant d'arriver à la réalisation du projet ? Concernant Poncelle et Lahage, dès que la Commune reçoit la convention signée par la Ministre, la Commune pourra procéder à l'acquisition des bâtiments. Ensuite, la convention suivra un cheminement « classique », comme illustré ci-dessous. La CLDR sera consultée au fur et à mesure de ces étapes.



### *Les étapes*

Choix d'un auteur de projet : soit avant la demande de convention en elle-même soit après, pour l'avant-projet.

Demande de convention : réunion avec la Commune, l'Administration (DGO3), l'auteur s'il est déjà désigné. La Commune demande à activer une fiche-projet du PCDR. Une fois l'accord de la Ministre transmis à la Commune, elle peut passer à l'étape suivante.

Avant-projet : l'auteur travaille sur un avant-projet qu'il présente à la CLDR et à la Commune. Il s'ensuit une réunion avec l'Administration qui donne son accord pour la suite.

Projet : Ce sont les mêmes documents qu'à l'étape précédente avec le permis d'urbanisme en plus. Ce dossier projet est transmis à la Ministre pour accord.

Adjudication : Une fois l'accord de la Ministre obtenu sur le dossier projet, la Commune peut passer à l'adjudication puis à la réalisation des travaux.

Décompte final : le dossier est clôturé.

## **II. Fiche-projet immatérielle « Mise en valeur du patrimoine »**

---

### Rappel

Il existe deux types de fiches-projets dans un PCDR :

#### **Projet Matériel**

- Projet de construction, rénovation, aménagement.
- Nécessitant des budgets importants souvent > 150.000 euros
- Pouvant être financé par l'enveloppe Développement Rural
- Ex : aménagement d'une maison de village, d'un espace public..

#### **Projet Immatériel**

- Projet nécessitant une animation, des ressources humaines (professionnelles ou bénévoles...)
- Avec des budgets relativement réduits
- Ne pouvant pas être financés par l'enveloppe du Développement Rural
- Ex : conférences, animations, petits aménagements...

### Contenu de la fiche

Constat de la CLDR : patrimoine local peu connu de tous, peu mis en valeur.

Le projet consiste donc à agir pour la mise en valeur du patrimoine : le protéger, le conserver, se l'approprier et le transmettre.

Trois axes de travail ont été identifiés dans cette fiche :

- Sensibiliser les habitants à l'existence de richesses naturelles et patrimoniales locales : signalisation, informations didactiques- panneaux pédagogiques aux abords des sites, diffusion d'une cartographie, site internet ludique, promenades balisées vers les sites naturels.
- Travailler sur préservation des richesses villageoises : gestion des usoirs, panneaux pédagogiques sur l'évolution des villages au fil du temps, aménagement et entretien d'éléments de patrimoine (fontaines, etc.).
- Travailler sur le patrimoine et la convivialité : identifier, dans chaque village, un lieu patrimonial et l'aménager (banc, table pique-nique...). Patrimoine qui devient un espace de vie, qui invite à la rencontre.

Pour ce projet de développement fondé sur la mise en valeur du patrimoine, l'axe retenu afin de travailler avec la CLDR concerne le patrimoine et la convivialité. En effet, les deux autres axes sont déjà – en partie- mis en œuvre par la Commune.

## Ce qui existe

### Tintigny : commune au grand intérêt patrimonial!

- Villages à typologie gaumaise caractéristique : noyaux villageois présentant une très grande qualité et homogénéité.
- 8 monuments et sites classés:

Localisation	Date de classement	Description
Lahage	4/10/1974	Ensemble formé par la " <u>Cranrière</u> de Lahage" à Bellefontaine
Han	27/12/1978	Le vieux bras de la Semois (+ <u>Etalle</u> /Sainte-Marie-sur-Semois)
Tintigny	21/10/1980	L'église Notre-Dame de l'Assomption et le mur d'enceinte du cimetière, à l'exception de la partie bordant l'escalier monumental, à <u>Tintigny</u>
Rossignol	30/11/1989	Le cimetière militaire dit "de l'entrée de la forêt" et ses abords
	30/11/1989	Le cimetière militaire dit "du plateau" et ses abords
Ansart	3/01/1985	Lavoir de <u>Tintigny</u> , (annexe non comprise)
Bellefontaine	24/10/1990	Lavoir situé au centre du village à Bellefontaine
La Soye	4/11/1981	Les étangs de la Soye (+ <u>Meix-devant-Virton</u> / <u>Gérouville</u> , La Soye)



- **Éléments naturels remarquables : 61 arbres, 11 haies, 5 réserves naturelles agréées, 135 éléments de petit patrimoine répertoriés**

En 2019, la Commune et le SI ont également participé à un appel à projets concernant le recensement du petit patrimoine. En se basant sur les informations collectées par l'ancienne CLDR, 135 fiches ont été réalisées et sont disponibles sur le site de l'AWaP (<https://lampspw.wallonie.be/dgo4/petit-patrimoine-recensement/search>) ou sur le site de la Commune (<https://www.tintigny.be/loisirs/culture/pppw/petits-patrimoines-populaires-wallons>).

De plus, la revue du cercle d'histoire locale (« Le vivier aux bijoux ») est également téléchargeable sur le site de la Commune : <https://www.tintigny.be/loisirs/culture/cercle-dhistoire-locale/cercle-dhistoire-locale>

### Programme de travail

#### *Première étape*

Sur base de l'inventaire disponible en ligne, l'ATEPA (Assistance Territoire et Patrimoine, cellule interne FRW) réalise une première sélection (propriété communale, PPP et non monumental, contexte du lieu...) et travaille sur une cartographie, par village, pour présenter les éléments.

#### *Deuxième étape*

Février 2023 : Réunion de CLDR.

But ? Filtrer cette première liste afin de garder un élément patrimonial à aménager par village.

Différents critères d'analyse seront proposés : facilité de mise en œuvre, pertinence de l'emplacement et représentativité (place dans la mémoire collective).

#### *Troisième étape*

Avril 2023 : 2ème réunion avec la CLDR.

ODJ ? Présentation des différentes possibilités d'aménagements afin de déterminer quel type d'aménagement (et quel équipement) pour chaque lieu et d'aborder l'éventuelle possibilité de rentrer un dossier de subsides au PPPW.

De plus, la Commune définira un budget afin de réaliser ces travaux.

### Subsides PPPW

Notre territoire wallon regorge de petits éléments historiques, qui agrémentent notre cadre de vie et constituent des points d'intérêt et repères dans notre environnement.

La Wallonie veille à leur protection, en accordant des subventions PPPW :

- Une subvention maximale de 7 500 euros pour des travaux d'entretien, de réfection, de rénovation et de restauration.
- Une subvention maximale de 2 480 euros pour action de promotion du petit patrimoine populaire wallon.
- Lorsqu'il y a des appels à projets thématiques définis par le Ministre du Patrimoine, le montant d'aide maximale est fixé à 15 000 euros.

Mais, de quels éléments du patrimoine parle-t-on ?

- Les points d'eau : fontaines, pompes, puits, lavoirs, abreuvoirs, sources, roues à aubes, gargouilles ;
- Le petit patrimoine sacré : croix, potales, reposoirs, cloches, carillons, orgues, chars de procession ;
- Les ouvertures : portes, portails, portiques, préaux, balcons, loggias, oriels, marquises, auvents, anciennes boîtes aux lettres ;
- La signalisation : enseignes suspendues, enseignes en pierre, colonnes Morris, panneaux de signalisation, balises, anciennes devantures de magasins, anciennes publicités de marques disparues ;
- Délimitations : bornes de limite et de frontière, bornes topographiques et géodésiques, bornes postales, chasse-roues ;
- L'éclairage : réverbères, candélabres, consoles appliquées, lanternes anciennes ;
- La mesure du temps et de l'espace : horloges fixes, cadrans solaires, tables d'orientation, appareils météo fixes (baromètre, thermomètre, anémomètre), girouette ;
- La justice et les libertés : perrons, croix de justice, piloris ;
- Le repos et la vie quotidienne : abris de bus anciens, fabriques de jardin, gloriottes, kiosques, vespasiennes et empêches-pipi ;
- L'ornementation en fer : pièces ouvragées de consolidation, de soutien, de protection et de sécurité ;
- Le patrimoine militaire et la commémoration : tours de guet, monuments aux morts, plaques commémoratives, sépultures ;
- Les arbres remarquables : arbres liés à des croyances populaires, au folklore, arbres limites, arbres de justice, arbres commémoratifs, arbres très anciens ou extraordinaires ;
- Les outils anciens : alambics, meules, pressoirs, machines à tordre, moulins à vent, fours, travail à ferrer, gabarits ;
- L'art décoratif : mosaïques, peintures murales, vitraux, rosaces, trompe l'œil, sgraffites ;

- Les biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux : nichoirs, pigeonniers, colombiers, volières, serres anciennes, pergolas, murs de jardinets, murs en pierres sèches, pergolas ;
- Le transport : patrimoine ferroviaire et vicinal, ponts bascules, embarcadères, tourniquets, barrières ;
- Les ateliers : bergeries, briqueterie, ardoisières, cabane de cantonniers, macas, saboteries, glacières, ateliers de vanniers ou de tonneliers...

#### Questions/remarques

- Il serait intéressant de savoir comment fonctionne ces subsides PPPW : En effet, ne sont-ils valables que pour restaurer l'élément patrimoniale ou peuvent-ils aussi être utilisé pour améliorer l'environnement proche de l'élément ? Exemple du saule à Breuvanne où installer un banc près de cet arbre remarquable serait une façon d'améliorer le cadre environnant et d'en profiter.
- Un tunnel sous voie sera bientôt construit proche du Gros Cron et permettra une traversée plus sécurisée.

### **III. Divers**

---

Le site <https://www.pcdrtintigny2030.info/les-comptes-rendus.html> vous permet d'accéder à tous les comptes-rendus ainsi qu'au contenu du PCDR.

Vous pouvez également nous rejoindre sur la page Facebook « [Fondation Rurale de Wallonie – Equipe Semois-Ardenne](#) » pour découvrir toute l'actualité DR des communes accompagnées par notre équipe !

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie,*

*Alexandra Thiry.*

## Annexe 1 : liste de présences

### Présents (11) :

Titre	Nom	Prénom
Mme.	Delcourt	Marie-Claire
M.	Dricot	Jean-François
Mme.	Egedy	Michelle
Mme.	Feldman	Françoise
M.	Gavroy	Frédéric
Mme.	Michel	Isabelle
M.	Nizet	Jean-Louis
Mme.	Orban	Sophie
M.	Orban	Patrice
M.	Peiffer	Patrice
M.	Stordeur	Christophe

### Excusés (5) :

Titre	Nom	Prénom
M.	Ancion	Nicolas
M.	Destrée	Benjamin
Mme.	Genin	Céline
Mme.	Molitor	Pascaline
Mme.	Tillière	Marie